

## **Testimony on the last days of Prelate Budkiewicz's life from March 3 to March 31, 1923**

### Traduction

Protocol écrit par les abbés: Paul Chodniewicz, Lucien Chwedzko, Leonide Fiodoroff, Pierre Janukowicz, Edouard Juniewicz, Dominique Iwanow, Antoine Malecki, Theophile Matulanis, Augustin Pronkietis, Francois Rutkowski, Jean Trojgo et Antoine Wasilewski jujés ensemble et tenus en prison ensemble avec le Prelat Constantin Budkiewicz, cure de la paroisse de Ste. Catherine à Petersbourg sur les derniers jours de sa vie, depuis Samedi le 3 Mars jusqu'à Samedi de la Semaine Sainte, le 31 Mars 1923.

Samedi vers les 2 heures de l'après-midi un agent de police déposa dans le logement de Mgr. Budkiewicz à Petersbourg une citation écrite pour lui et pour Mr. Chodniewicz, vicaire de l'église de Ste. Catherine, qui les mandait immédiatement à Moscou devant le Tribunal Suprême. Depuis le moment où il reçut la citation jusqu'au moment de départ, le lendemain, dimanche le 4 Mars à 7 heures de soir, Mgr. Budkiewicz se prépara pour le départ et s'occupa des affaires courantes de la paroisse avec son calme, tact et mesure habituelles. Le même soir du 3 Mars il se confessa. Le lendemain 3-me dimanche du carême il dit la sainte messe dans le réfectoire de la cure, ou, à la suite de la fermeture de toutes les églises par les autorités de l'Etat, était arrangée une chapelle. Après la messe dite par l'abbé Chodniewicz à midi, Mgr. Budkiewicz eut un sermon, son dernier, sur le thème de l'Evangile du jour. Après ce sermon il dit que presque tous les prêtres de Petersbourg avec l' Archevêque en tête sont cités devant le Tribunal Suprême à Moscou, et qu'ils partent le soir même. Pour tranquiliser les paroissiens il exprima l'espoir que bientôt ils reviendront tous et il les engagea à la prière pour les accusés, au maintien de la tranquillité et du calme et à la complète soumission à la Providence Divine. De tout le maintien et des paroles de Mgr. Budkiewicz il paraissait qu'il était fermement convaincu que l'explication objective et tranquille de tout l'affaire devant le Tribunal Suprême prouvera que dès le commencement le clergé catholique n'avait en vue que la recherche de la possibilité d'adapter les préceptes des canons aux exigences et au lois des autorités séculières et que le Tribunal Suprême reconnaîtra le manque de toute base pour l'accusation portée contre le clergé et que les autorités de la République Russe trouveront le *modus vivendi* avec l'Eglise Catholique en Russie et que tous les prêtres retourneront à leurs places. Il est vrai que Mgr. Budkiewicz prévoyait la possibilité de l'expulsion de l' Archevêque Cieplak et peut-être quelques autres des confins de la Russie et il envisageait cela comme le maximum d'une "punition" possible; mais jamais il ne prévoyait que le procès fut mené tellement visiblement avec idée préconçue et malhonnête pour donner la possibilité à un arrêt si sévère et manifestement injuste. A 6 heures le 4 Mars Mgr. Budkiewicz sortit de son logement pour se rendre à la gare. Dans les corridors, dans la cour et la rue un grand nombre de paroissiens et de connaissances prenaient congé de lui et lui baisant les mains et le priaient de les bénir. Comme il fallait de dépêcher Mgr. Budkiewicz et l'abbé Chodniewicz prirent un fiacre, qui fut entouré par les paroissiens qui encore prenaient congé et manifestaient leur attachement à leurs pasteurs d'âmes. Mgr. Budkiewicz leur parla tranquillement avec douceur et réellement paternellement et les bénit. En chemin pour la gare il dit à l'abbé Chodniewicz qu'il n'avait pas cette manière de prendre congé et qu'il n'envisageait comme trop démonstrative; c'était cependant seulement une prévue naturelle de l'attachement des fidèles à leur pasteur et d'une sincère compassion. La Place de la Révolution, anciennement la Znamenskaja, était comblée de monde ainsi que la gare et le perron, ce n'est qu'avec difficulté qu'on pût parvenir au wagon; à 7 heures le train partit pour Moscou en emmenant l' Archevêque Cieplak et 15 prêtres cités devant le Tribunal Suprême. Dans un coupé de troisième classe Mgr. Budkiewicz était en compagnie de l'abbé Chodniewicz. Pendant le voyage il était peu parlant et ne dit rien sur leur procès. A Moscou il alla avec Chodniewicz en fiacre à la cure de Saints Pierre et Paul. En chemin il fut mentionné qu'à la gare personne n'était venu à leur rencontre, alors Budkiewicz dit que c'était peut-être bien, vu que une rencontre cordiale aurait pu irriter les soviets et mal influencer sur le cours de l'affaire. Pendant les quelques jours de leur séjour à la cure Mgr. Budkiewicz demeurait avec l'avocat Casimir Domaszewski venu de

Petersbourg et il conféra avec lui sur sa défense par devant le tribunal. Depuis le jour de notre arrivée, le 5 Mars, jusqu'au jour de notre emprisonnement, le 10 Mars, Mgr. Budkiewicz dit tous les jours la sainte messe dans l'église des Saints Pierre et Paul; quand nous nous réunissons à table il était toujours tranquille, parfois même gai; cependant il était visible que ses idées étaient fixées sur le procès qu'il désirait tourner au profit de l'Eglise, même si lui ou quelqu'un d'autre devait en pâtir. L'intérêt de l'Eglise dominait sans contredit dans son esprit tout le reste. Samedi le 10 vers 6 heures de l'après-midi nous fûmes arrêtés. Mgr. Budkiewicz, comme nous tous, ne prit avec soi que si peu que possible des choses et se mit tranquillement avec nous tous sur une automobile pour les fardeaux sous l'escorte de gardiens, qui nous mena au palais du Tribunal Suprême, où nous restâmes le dimanche et lundi jusqu'au dîner, alors nous 14 prêtres, Mgr. l'Archevêque et un séculier, Jacques Szarnas, fûmes transférés à la prison de Butyrki, où on nous plaça dans le 13-ème corridor dans la cellule 56-me, avec 9 autres prisonniers civils. Pendant tout le temps, depuis l'arrêt, jusqu'au jour de 31 Mars quand on fit passer Mgr. Budkiewicz dans une cellule séparée, il était comme de coutume tranquille, sérieux, peut-être plus recueilli que d'habitude; il disait chaque jour son bréviaire et en temps libre lisait des livres, ses journaux et faisait tous les jours de la gymnastique, même le jour de sa mort.

Le jugement de par devant le Tribunal commença le 21 Mars et dura jusqu'au 25 inclusivement. Un de ces jours Mgr. Budkiewicz se confessa devant un de nous ses co-prisonniers. Pendant tout le procès le maintien de Mgr. Budkiewicz se distinguait par son sérieux, sa tranquillité et sa dignité vraiment chrétiennes, qui apparaissent surtout si on prend en considération les vexations, les moqueries constantes du procureur [unreadable word] des personnes et surtout des choses les plus saintes, dogmes et principes religieux confessés et défendus par les accusés. Chaque homme aurait été enclin à manifester son aversion vis à vis des persiflages des plus saintes croyances et des sentiments religieux. Mgr. Budkiewicz défendait tout cela avec une tranquillité et dignité remarquables et rejetait les opprobres et les ignominies jetées contre lui avec un calme remarquable et un vrai amour chrétien des ennemis. Et il souligna ce devoir de l'amour pesant sur tout chrétien et surtout sur le prêtre dans une de ces réponses et dans son dernier discours. A la question de procureur Krylenko: quel caractère avaient les pourparlers chez l'Archevêque (Ropp) [name crossed out] Mgr. Budkiewicz répondit que le décret sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat exigeait l'élucidation de bien des questions du point de vue du droit canon; et que ce n'est que naturel que les prêtres, dans des cas douteux s'adressaient à leur chef; l'accusation de clergé de Petrograd d'avoir organisé des actes antigouvernementales et d'avoir eu une organisation politique, n'est basée sur rien, et même le droit canonique défend au clergé d'entreprendre une action antigouvernementale. Lui, ainsi que tous ses coaccusés, ne défendaient que les droits de l'Eglise et de la Foi. Mgr. Budkiewicz indiqua aussi le caractère international de l'Eglise Catholique duquel résulte pour les catholiques le devoir de reconnaître l'autorité et la compétence du Chef de l'Eglise dans toutes les questions touchant l'Eglise et la Foi, malgré que ce Chef suprême se trouve hors des frontières d'un tel ou autre Etat.

Pendant ce questionnaire Mgr. Budkiewicz, fatigué et ne possédant pas si bien la langue russe pour répondre vite à toutes les finesses de l'attaque, étant du reste de nature phlegmatique, paraissait parfois donner des réponses, qui pouvaient sembler évasives, comme s'il ne voulait pas donner de réponse claire et positive. Dans son dernier discours il énonça clairement et positivement son point de vue dans tout ce procès. Il dit que l'accusateur est poussé dans ses attaques violentes par un sentiment de haine, qu'il comprend de la part d'un révolutionnaire, chez lequel domine psychologiquement un sentiment de révolte contre leurs oppresseurs, que lui-même souvent partageait ce sentiment par rapport aux injustices sociales en Russie. Aussi comprend-il pourquoi les agents révolutionnaires présupposent chez leurs ennemis, qu'ils croient voir aussi dans les accusés, un sentiment de haine envers eux.

Malgré que le procureur souriait ironiquement en entendant les paroles de Budkiewicz, ce dernier continua avec calme, que le clergé catholique ne connaît pas et ne peut connaître et porter dans son cœur de sentiment de haine étant instruit dans le sentiment de l'amour chrétien du prochain, même si ce prochain est le plus mauvais persécuteur. L'acte d'accusation reproche

aux prêtres une lutte politique avec le gouvernement. Il n'y avait pas de lutte, il n'y avait pas que défense de soi-même, défense des droits de l' Eglise. Le clergé n'a pas le droit de mener la lutte politique. L'Eglise Catholique est au-dessus de tout parti. Pour l'Eglise la forme du gouvernement est indifférente, pourvu que l'Etat respecte les droits de nature, de Dieu et de l'Eglise. L'Eglise sait faire une différence entre les Partis et l'Etat. L'Eglise ne peut être indifférente vis à vis des mots d'ordres qui luttent contre la Foi chrétienne sapent tous les bases de la société humaine, aussi ne juge-t-Elle le communisme que du point de vue religieux. Sous ce rapport les accusés ne défendaient pas tant leurs personnes, que leurs convictions religieuses. De même les prêtres n'ont pas le droit de mener une lutte des classes. Quand l'accusateur s'écriait: Avez vous votre tête sur vos épaules quand vous faisiez – ce que l'accusateur prétendait faussement; Mgr. Budkiewicz répondit calmement que réellement il n'aurait pas eu sa tête sur ses épaules s'il avait entrepris une lutte politique contre les Soviétés. L'idée dominante de tout le discours de Budkiewicz était qu'il voulait trouver une issue du choc résultant de la contradiction entre les lois de l'Eglise et les exigences de l'autorité de l'Etat. Mgr. Budkiewicz recut l'arrêt de mort avec calme; suivant le conseil des défenseurs il signa la pétition de grâce sur place; il la signa, comme il dit plus tard, à contregrain et sans l'avoir lue.

Les quelques jours entre le 25 Mars et le jour où il fut transféré dans une cellule séparée Mgr. Budkiewicz les passa comme si rien d'extraordinaire par rapport à sa personne ne s'était passé. Le 30 Mars, le Vendredi Saint ses compagnons de prison lurent dans les journaux que l'Archevêque était gracié et le verdict de mort concernant Mgr. Budkiewicz confirmé. Dans ce moment Mgr. Budkiewicz n'était pas dans la chambre; quand il rentra au commencement on lui tint ce fait, cependant après un temps on le lui dit et lui montra le journal. Il dit alors tranquillement qu'il n'y avait pas de raison de lui taire cette décision, car il est préparé à toutes les éventuelles. Quand le Prélat Malecki chargé par l'Archevêque lui dit dans une conversation privée et confidentielle, qu'il devrait se préparer à une mort possible, il répondit tout calmement, qu'il était préparé à tout, que peu de monde le comprend et que seulement Dieu voit son sacrifice pour tous ces péchés. Dans ces dernières paroles dit avec de larmes aux yeux on sentait combien il s'était franchement et entièrement remis entre les mains de Dieu et soumis à la volonté Divine. Le Samedi Saint environ à 10 heures du matin on l'emmena de notre chambre et transféra dans la cellule 42. Il prit congé de nous tous très calmement, comprenant probablement qu'il ne nous reverrait plus. Ce même soir il nous renvoya un livre russe qu'il avait pris avec soi et dans ce livre il inscrivit qu'il était seul dans la cellule 42, et qu'elle est propre et chaude. Quelques prisonniers russes schismatiques, qui étaient dans notre chambre et ont vû Mgr. Budkiewicz tout ce temps, s'exprimaient avec la plus grande admiration sur son calme imperturbable et le nommaient heureux car il souffrit et mourut pour une bonne cause. Un prisonnier qui était dans une cellule sur le même corridor où se trouve N-42 dit à un de nous que le 31 Mars Mgr. Budkiewicz prit un bain, bu du thé et vers les 11:30 la nuit vinrent deux individus qui lui ordonnèrent de prendre ces effets et le conduisèrent à une automobile, qui attendait dans la cour. Mgr. Budkiewicz dit à ces gens, qu'il ne les laissait pas tranquilles la nuit, il était complètement calme, dans le corridor il donna au prisonnier, qui nous dit cela, un cigare et alla vers l'automobile. D'après les journaux il fut exécuté pendant la nuit du 31 Mars au 1 Avril, Nuit de Pâques. Enfin nous trouvons nécessaire d'ajouter ce qui suit: Le jugement qui eut lieu à Moscou entre le 24 et le 25 du mois de Mars 1923 et dont le résultat fut: les peines infligées à tous les accusés et la mort de Mgr. Budkiewicz était uniquement un acte de fureur sectaire, de haine du Christ et son Eglise et un acte de vengeance contre ceux qui, sans égard à la force physique et des ennemis, voulaient rester fidèles au Christ et défendaient les droits de l'Eglise et les âmes confiées à eux. C'est ainsi que comprirent ce procès tous les accusés et aussi Mgr. Budkiewicz. La haine du Christ et de son Eglise se manifesta surtout pendant le cours du procès dans les attaques horribles et impies, que lança l'accusateur sans empêchement et sans masquer sa haine envers l'Eglise Catholique. Ce protocole n'est pas signé par Mgr. Archevêque Jean Cieplak, à cause de ce qu'il est dans une autre prison, nommé Butyrki, et par l'abbé Stanislas Eysymont, qui avant peu est devenu fou. Antoine Malecki, Prélat de Chapitre de l'Archidiocèse de Mohilew. Leonide Feodoroff, Exarque de l'Eglise Catholique russe. Antoine Wasiliewski, Chanoine honoraire de

l'Archidiocèse de Mohilew. Pierre Janukowicz, curé de l'église de St. François à Lesne-Petrograde. Edouard Juniewicz, faisant fonctions de curé de St. Stanislas à Petrograde. Theophile Matulanis, curé de paroisse de Sacre-Coeur à Petrograde. Lucien Chwecko, en fonction d'administrateur de l'église Procathédrale. Augustin Pronckietis, vicaire de l'église procathédrale à Petrograde. Paul Chodniewics, professeur du séminaire de Petrograde. D. Iwanow, Vice-Chancelier de la curie Métropolitaine de Mohilew. Fr. Rutkowski, chapelain de la chapelle derrière la porte de Moscou à Petrograde et en fonctions de curé de Kolpino. I. Trojgo, Chancelier de la curie Métropolitaine de Mohilew. P. Zielinski, Doyen de Moscou. Moscou maison de correction à Sokolniki, 16 Juillet 1923.

Traduit fidèlement le 5 Aout 1923 à Varsovie.

[Handwritten note: Edouard de Roppe, Archeveque Metropolitain de Mohilew]

**AA.EE.SS. Russia. IV. Pos. 648. Fasc. 33. F. 52r-53v.**